



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

## **BUDGET 2018**

### **REVENUS**

#### **TAXES**

Foncière générale	480 087 \$
Foncière spécial : réseau d'égout	7 088
Cours d'eau : 25% à l'ensemble	3 859
Eau = fond d'opération	32 194
= rembours. règlement d'emprunt	10 440
Compteur d'eau	5 502
Ordures ménagères ET récupération	65 136
Égout = fond d'opération	35 514
Égout = remb. règl. emprunt (1 <sup>er</sup> financement)	12 832
= remb. règl. emprunt (2 <sup>e</sup> financement)	50 956
Fil = remb. règl. Emprunt	8 776
Vidanges fosses septiques	11 972
Lutte aux moustiques	10 000

#### **COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

Gouvernement du Québec	2 017
Gouvernement du Canada	3 382

#### **AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES**

Autres : photocopie, int, etc.	1 000
Subv.et inscription terrain de jeux	4 900
Location gymnase de l'école et Centre des loisirs	200
Vidéotron	9 438
Publicité journal	150
Cours d'eau (mettants d'eau)	24 307
Imposition de droits : Art. 205	3 104
Permis	500
Droits sur mutations	2 000
Banques et placements	2 000
Intérêt des subventions réseau égout MAM	3 073
Intérêt des subventions des fils enfouis MRN	7 760
Intérêt PIQM mise aux normes eau potable	3 249



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

## TRANSFERT CONDITIONNEL

Subv. du Gouv. Québec (Transfert des routes)	38 717
TECQ FPC Centre des loisirs	425 000
TECQ Projet protection incendie	290 000
Recyc-Québec Matière résiduelle	4 946
Revenu éolien	9 500

## TRANSFERTS INCONDITIONNELS

Péréquation	1 675
Etat public	4 430

**TOTAL DES REVENUS** **1 575 704 \$**

## DEPENSES

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Législation	28 267 \$
Gestion financière et administrative	132 128
Greffé	1 500
Évaluation	30 522
Autres	21 780

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	47 000
Protection contre l'incendie	64 662

### TRANSPORTS

Voirie municipale	79 182
Enlèvement de la neige	60 026
Éclairages des rues	7 500
Transport adaptée et scolaire	1 889

### HYGIENE DU MILIEU

Purification et traitement de l'eau	16 200
-------------------------------------	--------



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Réseaux distribution de l'eau	30 734
Réseaux d'égouts	35 514
Enlèvement des ordures et récupération et centre de tri	70 082
Amélioration cour d'eau	31 564
Contrat fosse septique	11 972

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Services professionnels et quote-part	42 397
---------------------------------------	--------

## **LOGEMENT**

Office municipal d'habitation	4 000
-------------------------------	-------

## **INDUSTRIES ET COMMERCES**

CLD/PRHPK	11 443
-----------	--------

## **LOISIR ET CULTURE**

Centre communautaire (loyer de la municipalité)	7 446
Centre de loisir	1 700
Terrain de jeux	8 712
Location gymnase	500
Équipement Supra-local	5 792
Entretiens des parcs	1 850
Bibliothèque : Centrale de prêts	2 608
Bibliothèque Saint-André : subvention	2 000

## **SERVICE À LA CHARGE DE LA MUNICIPALITÉ**

Intérêts sur obligations	26 693
Intérêt sur règl. Emprunt rés. Égout : subv. MAM	3 073
Intérêt sur règl. Emprunt fil enfouis : subv. MRN	7 760
Intérêt sur règl. Emprunt eau potable : subv. PIQM	3 249
Fonds de roulement : remboursement photocopieur	1 560
Frais caisse	2 000

## **AFFECTATIONS**

## **FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Capital : emprunt égout 1 <sup>er</sup> financement	11 200
Capital : emprunt égout 2 <sup>e</sup> financement	41 100
Capital : emprunt fil enfoui	4 900
Capital : emprunt eau potable	6 199
Voirie asphalte	20 000
Centre des loisirs	425 000
Réserve protection incendie	290 000

## **AFFECTATION :**

Affectation du surplus accumulé (budget 2018)	-26 000
---	---------

## **TOTAL DES DÉPENSES**

**1 575 704 \$**

LES TAUX DE TAXE ET DE TARIF ÉNUMÉRÉS CI-APRES S'APPLIQUENT POUR L'ANNÉE FISCALE 2018.

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.72/100 \$ conformément au rôle d'évaluation déposé (66 678 800\$) ; en date du 15 septembre 2017.

Le taux pour le remboursement du 10 % du règlement d'emprunt du réseau d'égout qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0,01063/100 \$.

Le taux pour le remboursement du 25% des travaux du cours d'eau qui est facturé à l'ensemble est fixé à 0.00579/100 \$.

## **Le tarif de compensation aqueduc est fixé à :**

<b>Dépense d'opération :</b>	<b>1 unité = 164 \$</b>
<b>Remboursement du règlement d'emprunt :</b>	<b>1 unité = 54 \$</b>
<b>Piscine</b>	<b>50 \$ l'unité</b>
<b>Système d'arrosage automatique</b>	<b>50 \$ l'unité</b>

logement/résidence (vacant ou non)	1 unité	et 350 m3
Industrie, commerces, institution, hôtel, gîtes, ressources intermédiaires reconnues par la Loi	1.5 unités	et 500 m3 par branchement
Résidence personnes âgées	20 unités	et 5000 m3



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Entreprises agricoles reconnues par la Loi	2 unité	et 1000 m <sup>3</sup>
Terrain desservi vacant non construit	0.5 unité	

## **Compteur d'eau**

Les contribuables sont tarifés selon leur catégorie et disposent d'une allocation de base exprimée en mètre cube. La consommation annuelle qui excède l'allocation de base est tarifée de la manière suivante :

- 1 \$/m<sup>3</sup> pour le contribuable relié au seul réseau d'eau potable;
- 2 \$/m<sup>3</sup> pour le contribuable relié aux 2 réseaux (eau potable et eaux usées).

## **Le tarif de compensation égout est fixé à :**

Dépense d'opération :	1 unité = 203 \$
Remboursement du règlement d'emprunt no 1 :	1 unité = 73 \$
Remboursement du règlement d'emprunt no 2 :	1 unité = 291 \$

### **Remboursement du règlement d'emprunt : moins le 10 % à l'ensemble**

logement/résidence (vacant ou non)	1 unité
Industrie, commerces, institution, hôtel, gîtes, ressources intermédiaires reconnues par la Loi	1.5 unités par branchement
Résidence personnes âgées	20 unités
Entreprises agricoles reconnues par la Loi	2 unité
Terrain desservi vacant non construit	0.5 unité

## **Le tarif de compensation pour l'enfouissement des fils est fixé à :**

**1 unité = 33 \$**

1 unité = un terrain bâti (soit commercial ou résidentiel, règlement no 144)

## **Le tarif de compensation pour l'enlèvement, le transport et la destruction des ordures, récupérations et putrescibles :**



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

**1 unité = 205 \$**

Logement/résidence	1 unité
Ferme code 8100 (avec animaux)	0.5 unité
Commerce, industrie, poissonnerie, hôtel	1.5 unité
Chalet	0.5 unité
Résidence personnes âgées	12 unités
Conteneur ½ verge = 1 unité	

## **Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques**

**1 unité = 83 \$**

Logement/résidence	1 unité
--------------------	---------

## **Le tarif de compensation pour lutte aux moustiques est fixé à :**

**1 unité = 52 \$**

Logement/résidence	1 unité
--------------------	---------

Le tarif imposé selon **Médaille d'identification** (pour les chiens) est fixé à 3,00 \$, selon les modalités du règlement dûment en vigueur.

Les immeubles visés aux paragraphes 4, 5, 10 ou 11 de l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c. F-2.1), notamment les immeubles de la Société Duvetnor Ltee, sont assujettis en 2018 au paiement d'une compensation pour services municipaux, au taux de 0.60 \$ par cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur le 1er janvier 2018.

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Saint-André est fixé à 10% pour l'exercice financier 2018.

De plus, la municipalité a adopté un programme triennal de dépenses en immobilisation pour les années 2018-2019-2020.